

Introduction

Délibération, choix politique et démocratie

Jean MERCIER YTHIER

CRED, Université Paris-Panthéon-Assas, Paris, France

À la mémoire de Philippe Mongin

I.1. Économie politique : l'analyse économique comme science normative

L'analyse économique a eu, depuis ses origines, partie liée avec les sciences et l'art politiques en tant que fondements et mise en œuvre de (bonnes) pratiques de gouvernement. Le maître ouvrage d'Adam Smith, *La Richesse des nations* (1776), auquel on rattache généralement par convention les débuts de la science économique en tant que discipline académique à part entière, l'exprime clairement dans son titre, composé à parts égales d'économie (la richesse) et de politique (les nations). Cette relation étroite, jamais démentie à ce jour, coexiste, dans l'histoire encore courte de cette jeune discipline (moins de trois siècles, si l'on retient la date de 1776 comme origine conventionnelle), avec l'affirmation progressive d'une identité disciplinaire toujours plus accusée, s'exprimant notamment de nos jours à travers le recours systématique aux méthodes quantitatives, relevant soit de l'analyse statistique et économétrique, soit de la logique formelle. L'analyse économique s'est ainsi détachée, sans se séparer, du fonds substantiel des philosophies morales et politiques dont elle est issue, et dont elle partage l'héritage avec les

autres sciences normatives, telles que le droit, la psychologie ou les sciences politiques. Cette évolution a trouvé son expression dans ce qui s'apparente à un changement de nom : les sciences économiques tendent aujourd'hui, et depuis l'entre-deux-guerres, à se désigner plutôt sous l'appellation d'analyse économique, en substitution à l'appellation d'économie politique, qui fut l'appellation d'usage courant tout au long du XIX^e siècle¹. Nous allons consacrer les premières pages de cette introduction à un résumé des étapes principales de cette évolution, considérée du point de vue de l'économie politique au sens propre de l'expression (l'économie en tant que science du gouvernement). Ce compte rendu nous conduira jusqu'au point précis où se situe le présent volume.

L'évolution que nous allons retracer s'est structurée autour de deux grandes étapes, que l'on peut analyser comme deux moments de rupture (ou « coupure ») épistémique : la « révolution » marginaliste et, au sein de cette dernière, la « révolution » ordinale. Ces deux révolutions conceptuelles ont porté, l'une et l'autre, sur les modalités de définition et de représentation du choix rationnel de l'agent individuel, et ses implications pour la représentation du choix politique. On peut se demander si nous ne sommes pas actuellement engagés dans un troisième moment de même type, que je qualifierai, faute de mieux, de révolution communicationnelle.

I.1.1. Révolution marginaliste et utilitarisme : la synthèse d'Alfred Marshall

La révolution marginaliste se caractérise, du point de vue de la méthode, par l'irruption du calcul optimal au cœur de l'analyse économique. L'agent économique individuel, ménage ou entreprise, y est représenté comme un agent **maximisateur**, dont le comportement d'offre et de demande de biens du marché résulte de la maximisation d'un certain critère de choix, fonction d'utilité ou profit, sous un ensemble de contraintes déterminées par l'environnement économique de l'agent (prix de marché, contraintes techniques et dotations, essentiellement). Une première synthèse, parmi les plus accomplies, des implications de la révolution marginaliste pour l'analyse économique du choix politique est sans doute celle formulée par Alfred Marshall dans ses *Principes d'économie* (1890). Résumons-en brièvement la structure logique.

L'hypothèse centrale caractéristique du système marshallien est, outre la concurrence parfaite (c'est-à-dire l'hypothèse que les prix de marché ne sont pas manipulés par les ménages ou les entreprises), celle de l'utilité marginale du revenu constante : on suppose qu'un bien marchand joue le rôle d'unité de compte des valeurs monétaires (son prix est fixe, égal à une unité monétaire, la livre sterling dans le cas de Marshall), et que l'utilité que chaque consommateur retire de la consommation de chaque unité supplémentaire de

1. Cette évolution est retracée, notamment, dans *Histoire de l'analyse économique* de Joseph A. Schumpeter (1954).

ce bien est constante, égale à son prix (une livre sterling, donc)². Les conséquences logiques de cette hypothèse sont extrêmement puissantes. Qui plus est, on peut montrer que les trois propriétés que nous allons énumérer sont, essentiellement, logiquement équivalentes à l'hypothèse elle-même.

Une première propriété de l'économie marshallienne est que l'unité de compte monétaire y joue le rôle d'unité de mesure universelle, permettant d'évaluer à la fois l'utilité des consommateurs individuels et le profit des entreprises, en tant que grandeurs comparables (pour la relation d'ordre \geq) et sommables.

La seconde propriété est comportementale : les variations de prix n'entraînent pas d'« effet-revenu » sur les offres et demandes de biens des ménages, à l'exception du numéraire³. En d'autres termes, les comportements d'offre et de demande des ménages sont essentiellement de même type que ceux des entreprises (sauf pour le numéraire), au sens où ils vérifient tous une version simple de la « loi de l'offre et de la demande ». En particulier, la demande (et respectivement l'offre) d'un bien marchand autre que le numéraire est toujours une fonction décroissante (et respectivement croissante) de son prix, pour les ménages comme pour les entreprises.

La troisième propriété est en rapport étroit avec l'objet central de ce chapitre : l'équilibre de marché du type pur d'économie marshallienne que nous décrivons ici est un optimum utilitariste, c'est-à-dire qu'il maximise la somme des utilités des ménages, ou encore, de façon équivalente, la somme de leurs « surplus » individuels et des profits des entreprises⁴. Qui plus est, cette utilité totale maximisée est invariante aux redistributions de la richesse. Il faut et il suffit, pour réaliser l'optimum social (utilitariste) de ce

2. Marshall introduit l'hypothèse comme une approximation, valide en première analyse : l'utilité marginale de la richesse est « approximativement » constante.

3. Une variation de prix, telle l'augmentation du prix d'un bien (autre que le numéraire), est susceptible d'induire, toutes choses égales par ailleurs, deux types de conséquences pour le consommateur. Elle réduit ses opportunités d'achat, et en ce sens l'« appauvrit », s'il est demandeur net du bien dont le prix augmente. Et elle augmente ses opportunités de choix, et en ce sens l'« enrichit », s'il est offreur net de ce bien. Ce premier type de conséquence, ou « effet », est appelé « effet-revenu » (de la variation de prix). Le second type de conséquence, appelé « effet de substitution », peut être formulé ainsi : le consommateur qui ne serait ni enrichi ni appauvri, au sens précédent, par la variation de prix, pourrait néanmoins être incité à substituer, dans ses achats ou dans ses ventes, une certaine quantité de biens proches, par leurs caractéristiques (« valeur d'usage » ou valeur vénale), à celui dont le prix a augmenté. Par exemple, substituer de la margarine au beurre si le prix du beurre a augmenté. Les fonctions d'offre et de demande qui résultent de la seule maximisation du profit sont, par construction, exemptes d'effet-revenu. Elles n'expriment, le cas échéant, que des effets de substitution.

4. Le surplus marshallien s'identifie au profit dans le cas d'une entreprise. Dans le cas d'un ménage, il correspond à son utilité, mesurée en unités monétaires, nette de la dépense de consommation.

système économique, de laisser l'économie de marché mettre en œuvre l'allocation des ressources d'équilibre. Les questions d'équité distributive sont sans objet⁵.

La pureté de cristal du modèle marshallien repose, on l'a dit plus haut, sur l'ajout, à l'hypothèse centrale de concurrence parfaite, d'une hypothèse additionnelle, délicate et fragile, d'utilité marginale constante de la consommation de numéraire. La critique interne de la construction s'est développée, sans surprise, sur cette dernière. Elle a pris deux formes distinctes, sur lesquelles il est intéressant de s'attarder quelques instants, car elles jettent un éclairage révélateur sur le fonctionnement de l'analyse économique comme science normative ; plus précisément, sur les caractères indissociablement descriptif et prescriptif des normes de rationalité formelle qu'elle met en œuvre.

Le premier type de critique a porté sur les implications comportementales de l'hypothèse. Celles-ci peuvent être exprimées synthétiquement de la façon suivante : les courbes d'Engel des ménages sont des droites parallèles à l'axe des consommations de numéraire. Ou encore, en termes moins techniques : la demande de chaque consommateur pour les biens autres que le numéraire est indépendante de son revenu ou de sa richesse. Une étude, même grossière, des données de fait relatives aux pratiques de consommation conduit à rejeter sans ambiguïté cette propriété des fonctions de demande. On peut ici formuler la critique en termes popperiens : une conséquence logique du modèle est infirmée par les faits, en l'espèce, par les pratiques de consommation courantes des ménages.

Le second type de critique se développe principalement, quant à lui, sur le terrain normatif. Il se concentre sur la propriété d'invariance de l'optimum social utilitariste à la redistribution de la richesse. À l'époque où Marshall s'exprime, la « question sociale » est en plein développement, avec tous ses prolongements de critique éthique et politique de l'économie de marché. Dans un tel contexte, cette propriété (logique) d'invariance ne pouvait qu'apparaître inacceptable à beaucoup, y compris parmi les utilitaristes. Ces derniers avaient la possibilité de s'en affranchir, de façon à la fois simple et aisément défendable en matière d'interprétation psychologique, en supposant que l'utilité marginale de la richesse était décroissante, ou encore, de façon essentiellement équivalente, que les

5. En notant x_{ij} la consommation de bien j par l'individu i , et en supposant sans perte de généralité que le numéraire est le bien 1, l'hypothèse de constance de l'utilité marginale de la richesse est équivalente à l'hypothèse que les fonctions d'utilité individuelles sont de la forme : $u_i(x_{i1}, \dots, x_{il}) = x_{i1} + v_i(x_{i2}, \dots, x_{il})$, $l \geq 2$. Cette forme de la fonction d'utilité est dite quasi linéaire, en raison de sa propriété de linéarité par rapport à la consommation de numéraire. Il résulte de cela, en particulier, qu'à l'optimum utilitariste, le transfert d'une unité de compte d'un individu à un autre laisse la somme des utilités inchangée (sous réserve qu'elle soit possible, c'est-à-dire que tous les individus consomment une quantité positive de numéraire). L'invariance de l'optimum utilitariste à la redistribution de la richesse est une conséquence directe de cette propriété très simple.

fonctions d'utilité individuelles étaient strictement concaves⁶. Cette dernière hypothèse introduit en effet dans la fonction d'utilité sociale utilitariste (la somme des utilités individuelles), les éléments d'aversion (sociale) pour l'inégalité justifiant, dans ce cadre d'analyse, un certain degré au moins de redistribution égalisatrice de la richesse. Ces considérations de nature éthique et politique, jointes à la plausibilité psychologique de la décroissance des utilités marginales, ont largement contribué à la désaffection des auteurs utilitaristes pour l'hypothèse marshallienne de constance de l'utilité marginale de la richesse⁷.

1.1.2. Révolution ordinale, optimum de Pareto et choix social

Les fondements de la révolution ordinale sont posés, au sein même du mouvement initial de la révolution marginaliste, par Vilfredo Pareto et Francis Ysidro Edgeworth.

Ils procèdent de la prise de conscience de la nécessité logique de distinguer **comportement maximisateur et mesure du bien-être**. En effet, les fonctions d'offre et de demande issues de la maximisation d'une fonction d'utilité sont invariantes à toute transformation strictement croissante de cette dernière. Or une fonction d'utilité, définie à une transformation strictement croissante près, définit bien une mesure quantitative de satisfaction des préférences de l'agent, qualifiée d'**ordinale** parce qu'elle traduit en nombres l'**ordre de**

6. De façon précise, notons $p = (p_1, \dots, p_l)$ le vecteur-prix, u la fonction d'utilité du consommateur, R sa richesse, $f(p, R)$ sa fonction de demande et $v(p, R) = u(f(p, R))$ son utilité indirecte, et supposons que les fonctions de demande et d'utilité sont deux fois différentiables. L'utilité marginale de la richesse est égale à la dérivée partielle de la fonction d'utilité indirecte par rapport à la richesse, soit : $\partial_R v(p, R) = \partial u(f(p, R)) \cdot \partial_R f(p, R)$. On la note $\lambda(p, R)$. En la différentiant par rapport à R , on obtient : $\partial_R \lambda(p, R) = \partial_R f(p, R) \cdot \partial^2 u(f(p, R)) \cdot \partial_R f^T(p, R) + \partial u(f(p, R)) \cdot \partial_{RR}^2 f(p, R)$, où $\partial_R f^T(p, R)$ désigne le vecteur colonne transposé du vecteur ligne $\partial_R f(p, R)$. Les identités tirées des conditions de premier ordre pour un optimum du consommateur, c'est-à-dire $\partial u(f(p, R)) = \lambda(p, R) \cdot p$ et $p \cdot f(p, R) = R$ pour tout (p, R) , impliquent que $\partial u(f(p, R)) \cdot \partial_{RR}^2 f(p, R)$ est identiquement nul. On en déduit que $\partial_R \lambda(p, R) = \partial_R f(p, R) \cdot \partial^2 u(f(p, R)) \cdot \partial_R f^T(p, R)$ pour tout (p, R) . Le membre de droite de cette dernière identité est négatif pour tout (p, R) si, et en général seulement si, u est concave strictement. La concavité stricte de u implique, en particulier, que les éléments diagonaux des matrices symétriques de dérivées secondes $\partial^2 u(f(p, R))$ sont identiquement négatifs, c'est-à-dire que les utilités marginales de la consommation sont décroissantes pour tous les biens consommés par l'individu.

7. L'hypothèse de quasi-linéarité a gardé une grande popularité dans les travaux de modélisation théorique en microéconomie appliquée. Ceux-ci conservent, de ce fait, bien souvent, une tonalité utilitariste caractérisée, l'analyse normative y prenant généralement la forme de l'étude de l'optimum utilitariste du modèle.

préférence de l'agent. Mais elle ne permet pas de donner sens à des comparaisons quantitatives de différences ou variations de bien-être de l'agent, car des transformations arbitraires (strictement croissantes) de la fonction d'utilité affectent de façon arbitraire les comparaisons de variation de bien-être⁸.

Le tournant conceptuel introduit par la révolution ordinale a consisté à asseoir l'hypothèse du choix rationnel sur son **fondement comportemental**, et à laisser en suspens, ou à renvoyer à d'autres champs d'analyse, les riches questions de comparaisons quantitatives de différences ou variations du bien-être individuel ou collectif, comme les « sommes de plaisirs et de peines » chères aux utilitaristes⁹. Le choix rationnel y prend la forme du choix d'un plan d'action maximisant, c'est-à-dire satisfaisant au mieux, les préférences de l'agent quant aux plans d'actions qui lui sont accessibles.

Il appartiendra à John Hicks, dans le second chapitre de *Valeur et capital* (1939), de tirer les conséquences de cette représentation du choix rationnel pour le comportement d'offre et de demande de biens et services marchands des ménages, sous la forme d'une version généralisée de la « loi de la demande », impliquant notamment que la demande d'un consommateur pour un bien du marché est une fonction non croissante de son prix, dès lors que les effets-revenu de la variation de prix sont compensés de manière à laisser son utilité inchangée. Le consommateur (individu ou ménage) rationnel est représenté comme un agent qui choisit ses plans de consommation de façon à satisfaire au mieux ses préférences de consommation. La loi de la demande introduit des restrictions sur les combinaisons logiquement admissibles des effets de substitution et effets-revenu des variations de prix sur les offres et demandes de biens marchands. Combinée à un petit nombre d'autres propriétés des fonctions de demande, telles notamment l'absence d'illusion monétaire et la propriété dite d'« intégrabilité », la loi de la demande ainsi reformulée caractérise complètement le comportement du consommateur rationnel, au sens où la

8. Une transformation strictement croissante d'une fonction d'utilité $u : X \rightarrow \mathbb{R}$ est une fonction composée $f \circ u : X \rightarrow \mathbb{R}$ obtenue par application à u d'une fonction $f : \mathbb{R} \rightarrow \mathbb{R}$ strictement croissante. Si x un maximum de u dans $B \subset X$ (c'est-à-dire $u(x) \geq u(z)$ pour tout $z \in B$), alors x un maximum de $f \circ u$ dans B (puisque $u(x) \geq u(z) \Leftrightarrow f(u(x)) \geq f(u(z))$, par définition d'une fonction strictement croissante). Si $u(x) - u(x') \neq u(z) - u(z')$, on peut toujours trouver deux fonctions strictement croissantes $f : \mathbb{R} \rightarrow \mathbb{R}$ et $g : \mathbb{R} \rightarrow \mathbb{R}$ telles que $f(u(x)) - f(u(x')) > f(u(z)) - f(u(z'))$ et $g(u(x)) - g(u(x')) < g(u(z)) - g(u(z'))$.

9. L'impossibilité d'effectuer des comparaisons quantitatives de différences de bien-être peut être reformulée, de façon équivalente, comme l'affirmation qu'il n'existe pas d'unité de mesure du bien-être ou, plus faiblement, que l'introduction d'une telle unité de mesure n'apporte rien à l'analyse du comportement d'un agent rationnel. Cette position de principe impose le renoncement à effectuer des opérations usuelles sur ces quantités, telles que les calculs de sommes ou de différences d'utilité.

fonction de demande la vérifie si et seulement si elle procède de la maximisation de préférences complètes et transitives¹⁰. Ce cadre d'analyse permet de *s'affranchir des hypothèses de constance ou de décroissance de l'utilité marginale de la richesse*, et par là d'ouvrir le champ des possibilités théoriques, tant « prédictives » que prescriptives, en incorporant les constructions utilitaristes, marshalliennes ou non marshalliennes, comme de simples cas particuliers¹¹.

La reformulation ordinaire du choix rationnel est agnostique, par construction, quant à la possibilité d'effectuer des comparaisons quantitatives de bien-être, en niveau ou en variation, entre les personnes. En l'absence d'une prise de position collective quant à de telles comparaisons, les choix collectifs effectués en matière d'allocation des ressources rares, au sein d'une société politique composée d'agents rationnels au sens précédent (c'est-à-dire dotés de préférences complètes transitives¹²), devront s'appuyer sur le critère de la préférence unanime. Ceci pose l'*optimum de Pareto* comme un concept central pour la construction du choix politique rationnel dans un tel cadre d'analyse.

L'*optimum de Pareto* est défini comme une allocation des ressources accessible, telle qu'il n'existe aucune allocation accessible qui lui soit unanimement préférée. Cet optimum résulte de la maximisation de préférences collectives transitives mais incomplètes, construites très simplement à partir des préférences individuelles (complètes et transitives par hypothèse) de la façon suivante : si une allocation est préférée (au sens large) à une autre par tous les membres de la société politique, avec préférence stricte pour l'un d'entre eux au moins, alors la société politique préfère (strictement) la première à la seconde.

10. Ces propriétés caractéristiques sont : l'homogénéité de degré 0 (absence d'illusion monétaire : la demande est invariante aux mouvements uniformes d'inflation ou de déflation sur les prix de marché, c'est-à-dire aux variations proportionnelles affectant tous les prix de marché simultanément) ; l'additivité (le consommateur dépense la totalité de son revenu) ; une matrice des coefficients de substitution compensés symétrique semi-définie négative (loi de la demande). La propriété d'intégrabilité implique qu'une fonction de demande possédant cet ensemble de caractéristiques, et notamment la symétrie de la matrice des coefficients de substitution compensés, procède nécessairement de la maximisation d'une fonction d'utilité.

11. La décroissance de l'utilité marginale de la richesse, essentiellement équivalente à la concavité stricte de la fonction d'utilité, ou la constance de l'utilité marginale de la richesse, essentiellement équivalente à la quasi-linéarité de la fonction d'utilité, ne sont pas des propriétés ordinales, au sens où, lorsqu'une fonction d'utilité vérifie l'une ou l'autre, on peut toujours trouver une transformation strictement croissante de celle-ci qui ne vérifie ni l'une ni l'autre : ces propriétés ne sont pas attachées à la relation de préférence sous-jacente à la fonction d'utilité ; elles dépendent de la fonction d'utilité particulière utilisée pour représenter cette relation de préférence.

12. Les préférences sont complètes si l'agent, confronté à une paire quelconque d'alternatives, sait toujours dire s'il préfère l'une, ou l'autre, ou encore, le cas échéant, s'il est indifférent entre l'une et l'autre. Elles sont transitives si, lorsqu'un agent préfère une première option à une seconde, et cette seconde option à une troisième, alors il préfère aussi la première option à la troisième (la préférence s'entendant ici au sens large, c'est-à-dire y compris les cas d'indifférence).

Du fait du caractère incomplet des préférences collectives unanimes ainsi définies, la maximisation de ces dernières maintient, en général, une vaste plage d'indétermination dans les choix collectifs, correspondant aux situations dans lesquelles toute réallocation réalisable des ressources s'effectue nécessairement, simultanément, au bénéfice de certains et au détriment de certains autres. En d'autres termes, les optima de Pareto composent une « frontière efficace » au sein de laquelle le choix politique s'analyse, le cas échéant, comme un arbitrage « distributif », favorable à certains et défavorable à d'autres, quant à la satisfaction de leurs préférences individuelles.

L'édifice conceptuel est couronné par deux constructions, qui transposent au choix politique la norme de choix rationnel, c'est-à-dire la maximisation de préférences complètes transitives. Il s'agit de la fonction d'utilité sociale d'Abram Bergson (1938) et Paul Samuelson (1947), et des fonctionnelles de choix social de Kenneth Arrow et Amartya Sen.

Les fonctionnelles de choix social structurent le corpus de ce qu'il est convenu aujourd'hui d'appeler la théorie du choix social. Nous réservons à la section I.5 de cette introduction la présentation des éléments de la théorie du choix social qui se rapportent le plus étroitement à notre présent objet (l'économie politique normative), et consacrons donc la suite de ce développement à la fonction d'utilité sociale de Bergson-Samuelson.

Cette dernière permet de formuler explicitement l'arbitrage distributif, comme le résultat de la maximisation de préférences politiques complètes et transitives. On peut, sans perte de généralité, caractériser cette fonction d'utilité sociale comme une somme pondérée des fonctions d'utilité individuelles, à coefficients de pondérations (strictement) positifs. Il s'agit d'un concept ordinal, au sens où la fonction d'utilité sociale comme les fonctions d'utilité individuelles sont définies à une transformation strictement croissante arbitraire près. On montre qu'une allocation est un optimum de Pareto *si et seulement si* elle maximise une somme pondérée de ce type, dans laquelle le coefficient de pondération affecté à chaque fonction d'utilité individuelle s'interprète comme l'inverse de l'utilité marginale de la richesse correspondante¹³. Le « choix » d'une fonction d'utilité sociale de ce type, c'est-à-dire d'un ensemble de coefficients de pondération des utilités individuelles, équivaut donc au choix d'une allocation des ressources bien définie, au sein du (vaste) ensemble constitué par la frontière efficace de l'économie. Ce choix est un choix

13. Pareto donne une formulation précoce de ce résultat dans son article de 1913, « Il massimo di utilità per una collettività in sociologia ». Il y envisage la question sous un angle très compréhensif, dans la mesure où il étend la définition et le principe du calcul de son optimum bien au-delà de son application au cadre de l'économie de marché au sens étroit de l'expression. Il introduit ainsi, dans les préférences individuelles, des éléments qui font clairement référence aux biens collectifs et aux enjeux d'équité distributive. On revient sur ce point avec davantage de détails dans la section introductive du chapitre 6.

distributif. Il s'interprète comme un arbitrage politique entre les prétentions à la satisfaction de leurs préférences par les membres individuels d'une société politique confrontée à une situation de rareté des ressources disponibles ou produites.

Il est intéressant de comparer cette solution de principe au problème du choix politique d'une allocation des ressources rares, à celle que nous avons décrite sous l'appellation de système marshallien. La caractérisation, par le calcul optimal, de l'optimum social de Pareto-Bergson-Samuelson génère un ensemble d'évaluations monétaires marginales des ressources rares, constitué par les prix (implicites) de marché des biens et services privés, ainsi que, le cas échéant, les prix personnalisés des biens publics. La « richesse », ainsi calculée à l'optimum, est convertie en mesure quantitative de bien-être par l'intermédiaire des utilités marginales individuelles de la richesse.

Cet ensemble de valeurs monétaires marginales, et rapports marginaux de conversion des valeurs monétaires en utilité, est défini en chaque point de la frontière efficace, et varie typiquement d'un point de la frontière efficace à l'autre¹⁴. L'hypothèse marshallienne de constance de l'utilité marginale du numéraire a pour effet de « figer » ces valeurs et rapports de conversion : l'unité de compte monétaire devient une unité de mesure du bien-être, valide en tout point de la frontière efficace, et le prix implicite de chaque bien marchand, exprimé en unités de compte, est unique, constant sur toute la frontière efficace ; l'optimum de Pareto se confond avec l'optimum utilitariste, et la notion d'arbitrage distributif disparaît. La construction ordinale de Pareto-Bergson-Samuelson, encore appelée « nouvelle économie du bien-être », débouche donc sur une représentation du choix politique en matière d'allocation des ressources rares sensiblement différente de celle que proposait, à la fin du XIX^e siècle, la synthèse d'Alfred Marshall. Le cœur de l'économie politique y est conçu comme un **choix distributif**, portant sur la **satisfaction des préférences individuelles**, dans un contexte de **rareté** des ressources disponibles ou produites. Le choix ainsi opéré détermine à la fois l'allocation des ressources, les valeurs monétaires qui lui sont associées, les rapports de conversion entre ces valeurs monétaires et le bien-être, et la distribution de la richesse et du bien-être au sein de la société politique, d'une manière qui est susceptible de varier sensiblement selon le choix effectué.

14. Samuelson effectue le calcul des conditions d'optimalité, dans un premier temps, dans le cadre d'une économie de marché dépourvue d'externalités non-pécuniaires (1947). Il étend ensuite le calcul au cas d'une économie comprenant à la fois des biens privés et des biens publics purs (1954). Le principe du calcul est étendu par la suite, par Kolm, sous la forme de la maximisation du surplus agrégé, au cas d'externalités distributives, c'est-à-dire au cas où les individus ont des préférences quant à la distribution de la richesse au sein de la société politique (1966). J'effectue ce dernier type de calcul directement sous la forme de la maximisation d'une fonction d'utilité sociale de Bergson-Samuelson dans mon article sur la redistribution optimale (2011).

1.1.3. Vers une révolution communicationnelle ?

Tout comme la construction utilitariste qui l'a précédée, la construction normative de la nouvelle économie du bien-être peut faire (et fait effectivement) l'objet de deux modes d'utilisation distincts et complémentaires. L'un est prescriptif, la norme servant alors à définir une orientation pour l'action. L'autre est descriptif, la norme faisant office, dans ce second type d'utilisation, de référentiel structurant pour la perception, permettant de classer les pratiques en catégories, selon leur mode ou degré de conformité ou de non-conformité à la norme de référence.

Considérée de ce second point de vue, elle a donné lieu à trois types de développements critiques particulièrement saillants, remarquables notamment en ce qu'ils jettent une lumière vive sur les traits structuraux fondamentaux de la norme elle-même.

Nous passerons vite sur les deux premiers, auxquels nous consacrons d'assez longs développements dans le chapitre 6. Ils sont centrés sur la conception du choix rationnel individuel comme maximisation de préférences complètes et transitives. La notion de *rationalité limitée* d'Herbert Simon met en doute la capacité de l'agent à définir des préférences complètes et/ou à conduire les calculs requis pour leur maximisation. Et les *biais cognitifs* mis en lumière par les travaux de psychologie expérimentale de Daniel Kahneman et Amos Tversky font ressortir la difficulté, pour l'agent confronté à une situation de choix en incertitude, à identifier correctement les alternatives et à les classer selon un ordre de préférence indépendant du contexte décisionnel. Cette gamme de critiques, et particulièrement celles développées par la littérature expérimentale sur le choix en incertitude, relève du même type d'inspiration popperienne que celles qui ont conduit à l'abandon de l'hypothèse de constance de l'utilité marginale de la richesse. La conséquence que nous en tirons au chapitre 6 est la réaffirmation du caractère fondamentalement normatif de l'hypothèse, dans sa définition littérale tout au moins.

Le troisième type de développement critique procède de la notion de coût de transaction de Ronald Coase (1937), et de son utilisation dans l'explication de l'existence de formes d'organisation alternatives au marché. Particulièrement intéressante pour notre présent propos est la variante de ce schéma analytique développée par James Buchanan et Gordon Tullock dans le contexte du choix public (1962). Résumons-en brièvement la structure logique. La discussion se concentre sur le choix d'une règle de vote pour les choix publics d'une démocratie représentative ; plus précisément sur le choix d'un seuil requis pour emporter le vote dans une élection politique (majorité simple, majorité qualifiée, voire unanimité). Les coûts de transaction prennent ici la forme d'un coût de la décision croissant avec le niveau du seuil décisif. Ce coût est l'expression monétaire des efforts qu'il faut consentir pour obtenir l'adhésion d'un nombre d'électeurs suffisant. L'électeur adhère à une offre politique dès lors qu'il y trouve une satisfaction suffisante du point de vue de ses préférences individuelles. Si les coûts de la décision sont nuls, la règle de décision optimale est la décision à l'unanimité, car les décisions qui en procèdent

sont alors, par construction, des optima de Pareto. En présence de coûts de décision, le choix d'une règle de décision met en balance les avantages de la règle, en matière de satisfaction des préférences de l'électeur, et ses inconvénients en matière de coûts décisionnels. Le point d'équilibre (ou, si l'on préfère, l'optimum de second rang) est atteint lorsque le bénéfice, en matière de satisfaction des préférences d'un électeur supplémentaire, est égal au coût décisionnel requis pour obtenir l'adhésion d'un électeur supplémentaire.

Ce troisième type de développement critique, comme les deux précédents, définit son objet par différence par rapport à la norme de choix rationnel ordinal. Mais, à la différence des deux précédents, il en explore la branche qui se rapporte au choix collectif. La référence normative est caractérisée ici comme une situation d'**accord, idéale** au sens où l'**adhésion** des agents individuels (rationnels) parties prenantes, constitutive de l'accord, s'y effectue **à coût processuel nul**, qu'il s'agisse de coûts d'information, de négociation, de décision ou de mise en œuvre, c'est-à-dire de tout type de charge (monétaire ou non) supportée d'ordinaire par les parties prenantes dans le processus de conclusion d'un accord et de contrôle de sa mise en œuvre.

L'ensemble de ces développements critiques, tout comme les normes de choix rationnel auxquelles ils sont adossés (maximisation de préférences individuelles complètes transitives et optimum de Pareto), gravitent autour d'un **fait** central, le **choix délibéré**. L'épithète s'entend ici aux deux sens distincts et complémentaires de choix **intentionnel**, et de choix issu d'une **délibération**. Le type de choix ainsi caractérisé se rapporte à un projet ou plan d'action. Il peut être individuel ou collectif, et la délibération dont il procède peut être interne à l'agent (c'est alors un soliloque), mais engage le plus souvent une pluralité de personnes. Ces dernières peuvent être réelles ou imaginaires, le soliloque délibératif se développant généralement sous la forme d'un dialogue entre la personne délibérante et des interlocuteurs qu'elle imagine. Le choix, enfin, est effectué dans un **contexte**, qui comprend notamment une évaluation des **possibilités** d'action, et également, dans le cas d'un choix collectif, une spécification commune par les parties prenantes : du **thème** de leur délibération, en rapport avec leurs intérêts et objectifs (leurs « préférences ») et également des **modalités** de conclusion et de mise en œuvre de leur accord le cas échéant. Cette spécification commune compose un « accord sur les conditions de l'accord », portant sur l'objet (le « thème ») et les **conditions processuelles** de l'accord proprement dit. Ce dernier porte la **décision commune**.

On soutient, dans cette introduction, que les **normes de démocratie délibérative** fournissent le cadre conceptuel adéquat pour la prise en compte, au sein de la théorie du choix rationnel, des choix politiques des démocraties représentatives.

Les pages qui suivent sont organisées de la façon suivante. On y analyse la transformation numérique qui bouleverse actuellement les modalités pratiques de la communication politique (section I.2). Puis on introduit les normes de démocratie délibérative

(section I.3), que l'on confronte ensuite aux normes décontextualisées, rawlsiennes et utilitaristes, issues conjointement des théories de la justice sous voile d'ignorance (section I.4) et de la théorie du choix social (section I.5). La discussion comparative est développée en section I.6. La section I.7 présente le thème et la structure de l'ouvrage, centrés sur les approches pragmatiques du fait démocratique. La section I.8, enfin, revient, d'un point de vue épistémologique, sur la pertinence et les modalités de la prise en compte du contexte décisionnel dans l'analyse de la pratique politique des démocraties représentatives.

I.2. Technologies numériques et communication de masse

La transformation numérique apparaît, avec la seconde transition démographique et la crise environnementale, comme l'une des grandes évolutions de structure qui caractérisent le phénomène du développement¹⁵, en tant que phénomène d'ensemble (ou global), dans son expression contemporaine.

Cette évolution porte sur l'un des fondements technologiques du développement contemporain, résumé sous l'appellation des technologies de l'information et de la communication. Par « information », il faut entendre principalement ici un ensemble de contenus symboliques, de sons et d'images numérisés, c'est-à-dire traduits en séquences de nombres binaires ou en distributions de probabilité sur ces nombres (les bits ou qubits des technologies informatiques conventionnelle ou quantique). Par « communication », il faut entendre la circulation de ces informations, à partir de leur lieu de saisie ou de stockage, vers les utilisateurs intermédiaires ou finals.

Attardons-nous quelques instants sur certains traits saillants de cette transformation.

Le type d'informations véhiculées par ces techniques relève essentiellement de l'univers du sens, dès lors que le « récepteur » de l'information est une personne humaine¹⁶. Elles s'intègrent alors, ou, en d'autres termes, sont susceptibles d'être intégrées dans un discours communicable et interprétable au sein d'une communauté de langage. Le caractère quasi exclusivement visuel ou auditif des informations ainsi transmises les rattache de plus à des formes **distantes** de communication. Les actes de communication dont il est ici question ignorent en effet très largement les sens de la proximité que sont le toucher, le

15. On propose ailleurs une analyse (normative, principalement) des relations complexes entre environnement et développement (Mercier Ythier 2018a).

16. Le récepteur du flux d'informations numériques peut aussi être une machine (serveur informatique, imprimante 3D, drone, ou autre robot fonctionnant à partir de programmes d'intelligence artificielle plus ou moins élaborés). On ne s'intéresse ici qu'aux cas où le récepteur est une personne humaine.

goût et l'odorat, ou plus exactement, ne mobilisent ces derniers, le cas échéant, que de manière indirecte, par description, suggestion ou métaphore¹⁷.

Considérées du point de vue de leurs réalisations actuelles, ces technologies portent à leur terme les potentialités de communication de masse déjà effectives, dans une très large mesure, dans les modes de diffusion antérieurs par texte imprimé et ondes hertziennes, en conjuguant la quasi-instantanéité de la transmission de l'information avec le caractère global de la couverture spatiale de sa diffusion. Elles se distinguent toutefois des formes antérieures de communication de masse sur un point qualitatif essentiel : les possibilités qu'elles ouvrent à tout un chacun d'opérer à peu de frais sur leurs canaux de diffusion à grande échelle, et l'enregistrement corrélatif d'informations relatives à cette activité numérique des individus (leurs « données personnelles »). Elles réalisent ainsi une forme, inédite et paradoxale, de **communication de masse personnalisée**, dont certaines traces, les données personnelles, sont conservées durablement dans les **systèmes d'information** ainsi constitués.

I.3. Démocratie délibérative

Il sera très peu question des technologies numériques en tant que telles dans cet ouvrage. Elles ne font l'objet d'un traitement explicite que dans cette introduction, ainsi que dans une seule des dix études qui le composent (voir chapitre 8, qui discute notamment le traitement de masse des données personnelles). Elles sont omniprésentes, en revanche, en toile de fond technologique de son objet central, la **délibération** en tant que mode d'élaboration et de conduite de l'action individuelle et collective dans les champs économique et politique.

La forme politique idéale-typique qui fonde l'action et les décisions qui s'y rapportent sur la délibération des parties prenantes est la **démocratie délibérative**. Celle-ci peut être définie très simplement comme la forme politique qui fait reposer l'action sur l'**accord** valide des parties prenantes, c'est-à-dire des personnes intéressées par l'action elle-même ou par ses conséquences. Les conditions de **validité** de l'accord portent sur les modalités de la délibération qui y conduit. Celles-ci doivent être définies de telle manière que : (i) les parties prenantes peuvent participer librement à la délibération ; (ii) l'égalité procédurale des parties délibératives est garantie, au sens où chaque point de vue peut s'exprimer, et être entendu par chacun, dans des conditions identiques ; (iii) l'expression des parties délibératives est libre et de bonne foi.

17. Communication distante et communication de proximité ne font pas nécessairement bon ménage, comme le montre clairement le cas, extrême mais caractéristique, des *hikikomori*. Il s'agit de personnes qui vivent seules et recluses, ne communiquant plus avec l'extérieur que par des moyens numériques. Le phénomène a émergé, en tant que fait social d'ampleur, au Japon dans les années 1990.

Cette forme abstraite définit un état de communication très différent des faits de communication numérique caractérisés plus haut.

Il s'agit d'une norme, en premier lieu, caractérisant un état de chose idéal et souhaité. Sa mise en œuvre, dans la situation de délibération que nous avons définie, débouche, le cas échéant, sur un accord valide, qui constitue alors un état de communication accompli. Les faits de communication numérique, par contraste, sont de simples actes de transmission d'information, qui ne supposent ni entente ni bonne foi dans l'expression, et contredisent ou enfreignent allègrement l'une et l'autre, dans bien des circonstances pratiques de communication politique, sur les réseaux sociaux notamment.

L'accord valide, en second lieu, porte sur les intérêts des parties concernées par l'action, définis très largement comme ce qui les affecte, soit dans l'action elle-même soit dans ses conséquences directes (appréciées relativement aux alternatives praticables, y compris la non-action le cas échéant). Cet objet très large contient, potentiellement, toute la gamme des participations actives et passives des personnes concernées, et déborde donc très largement du périmètre, relativement étroit, des actes de communication numérique (en tant qu'actes de communication *distante* notamment, on l'a dit plus haut).

On notera toutefois un point de recouvrement significatif entre la norme d'action communicative de la démocratie délibérative et les faits de communication numérique : les technologies numériques ouvrent la possibilité pratique d'une participation *de chacun* à la délibération collective. En d'autres termes, la généralisation de ces techniques laisse entrevoir la possibilité de mise en œuvre effective, *à grande échelle*, de l'une au moins des conditions de validité de l'accord énumérées plus haut, en l'occurrence, la participation de qui le souhaite, par des actes d'expression libre, au débat public.

Le concept normatif de démocratie délibérative tel que nous l'avons esquissé fait actuellement l'objet d'une attention importante et croissante, en relation notamment avec les évolutions que la transition numérique imprime à la vie politique. On ne citera ici que quatre variantes représentatives, auxquelles l'auteur de ces lignes s'est intéressé particulièrement : les normes d'action communicative de Jürgen Habermas (1981, 1983), le contrat social libéral de Serge-Christophe Kolm (1985), la variante du spectateur impartial d'Adam Smith développée par Amartya Sen (2009), et la démocratie du *care* de Joan Tronto (2013). Les deux premières précèdent d'une décennie la généralisation des communications Internet (par courrier électronique), effective à la fin des années 1990. Les deux suivantes sont contemporaines de la généralisation du smartphone et de l'utilisation des moteurs de recherche globaux, à commencer par celui de Google¹⁸.

18. Ces éléments de chronologie comparée sont de simples constatations de faits. On n'entend suggérer ici aucune relation de cause à effet entre la production conceptuelle ou la diffusion des idées, d'une part, et les évolutions technologiques et économiques d'arrière-plan, d'autre part.

Nous ne pouvons ici, faute de place, décrire, même brièvement, ces quatre contributions¹⁹. Nous mettrons l'accent, en lieu et place, sur ce qui les distingue des grandes constructions de la théorie de la justice sous le voile d'ignorance et de la théorie du choix social qui surplombaient les débats d'économie politique normative dans le dernier quart du XX^e siècle.

La différence principale entre, d'une part, les normes de démocratie délibérative et, d'autre part, les normes de choix collectif « rawlsiennes » et utilitaristes dégagées par la théorie du choix social et les théories du choix rationnel sous voile d'ignorance de Rawls (1971) et d'Harsanyi (1953, 1955), réside, pensons-nous, dans le rôle que chaque corpus de normes assigne à la [perspective de la personne singulière](#) partie prenante à l'acte de choix politique.

Rappelons, rapidement et à grands traits, comment le couple de normes antagonistes rawlsiennes et utilitaristes est construit par les théories précitées.

I.4. Justice distributive sous le voile d'ignorance

Les [théories du choix collectif rationnel sous voile d'ignorance](#) construisent des solutions au problème de justice distributive, défini comme le problème de juste assignation, au sein d'une société politique, de perspectives de vie à ses membres individuels. Elles définissent pour ce faire des circonstances de choix particulières, constituant une position originelle caractérisée par l'ignorance complète des individus quant aux conséquences pour eux-mêmes du choix collectif qui leur est proposé. La position d'ignorance place chaque membre de la société politique en situation d'impartialité par rapport au choix proposé, et fournit ainsi une garantie procédurale essentielle pour que le choix opéré soit équitable le cas échéant.

À partir de ce fondement commun, les constructions de Rawls et d'Harsanyi se distinguent, d'une part, par la manière dont elles formulent les enjeux du choix collectif,

19. La définition de la norme de démocratie délibérative que nous posons plus haut est clairement de tonalité habermassienne. Elle se distingue toutefois des normes d'action communicative d'Habermas par l'absence de référence au caractère universalisable de la norme. Les normes d'action communicative définies par les principes d'universalisation et d'éthique du discours d'Habermas sont universalisables au sens où leur définition implique que leur application effective recueillerait l'assentiment de toutes les parties concernées (principe d'universalisation), dans l'hypothèse où les conditions de validité de l'accord seraient réunies (principe d'éthique du discours). On compare le contrat social libéral au spectateur impartial de Sen dans Mercier Ythier (2013). On discute les relations entre *Caring Democracy* et les normes d'action communicative dans Mercier Ythier (2018a). Et on compare le contrat social libéral aux normes d'action communicatives dans Mercier Ythier (2018a, 2018b, 2020).

c'est-à-dire dont elles conçoivent le bien (les perspectives de « vie bonne ») des personnes, et d'autre part, par le mode de raisonnement qu'elles utilisent pour construire la solution proposée.

Harsanyi résume les perspectives de vie individuelle dans l'utilité (cardinale) que chacun en retire, c'est-à-dire dans une mesure cardinale du bien-être individuel associé à chaque perspective²⁰. La position originelle est alors ainsi formulée : chaque individu connaît l'ensemble des circonstances du choix collectif (l'ensemble des perspectives de l'ensemble des membres de la société politique), excepté son identité personnelle (en tant que déterminant sa propre perspective dans cet ensemble de perspectives identifiées). L'ignorance est alors interprétée comme une situation d'incertitude probabilisable, avec équiprobabilité des événements aléatoires libellés, du point de vue de chaque personne, sur le format suivant : « Mon identité personnelle est telle, dans la liste finie des identités personnelles des membres de la société politique. » Le raisonnement est conclu par l'application, à cette situation d'incertitude avec probabilités objectives, des axiomes de la théorie de l'utilité espérée : les individus optent tous pour le même critère de choix social, en l'espèce, la maximisation de la moyenne arithmétique des utilités individuelles. Il s'agit là, bien entendu, d'une variante du critère utilitariste d'évaluation des états sociaux à partir de la somme des bien-être individuels qui leur sont associés, logiquement équivalente à cette dernière du point de vue du choix social (la maximisation de la somme des bien-être, et celle du bien-être moyen, génèrent nécessairement des choix identiques).

Rawls formule les perspectives de vie individuelle à partir d'une liste de biens primaires, résumée le cas échéant dans un indice quantitatif de biens primaires, et consistant pour l'essentiel en droits et libertés, opportunités d'accès à l'emploi et aux positions statutaires, et éléments de richesse matérielle assignables aux personnes. La position originelle peut être formulée ainsi : les parties connaissent tous les faits *généraux* susceptibles d'avoir une incidence sur leur choix de la solution juste, et ignorent tout le reste,

20. On rappelle qu'une fonction d'utilité représentant une relation de préférence rationnelle est définie à une transformation croissante près. Plus précisément, si u est une fonction d'utilité, et $f : \mathbb{R} \rightarrow \mathbb{R}$ est strictement croissante, alors la fonction composée $f \circ u$ représente la même relation de préférence (car $u(x) > u(x') \Leftrightarrow f(u(x)) > f(u(x'))$) par définition d'une fonction strictement croissante $\mathbb{R} \rightarrow \mathbb{R}$). L'utilité $u(x)$ de l'agent dans la situation x et chacune de ses transformations strictement croissantes $f(u(x))$ fournissent autant de mesures *ordinales* équivalentes du bien-être de l'agent porteur de la relation de préférence sous-jacente. On introduit une notion de mesure *cardinale* de bien-être lorsque l'on restreint les transformations admissibles aux seules transformations *affines* strictement croissantes, c'est-à-dire aux fonctions $f : \mathbb{R} \rightarrow \mathbb{R}$ telles que $f(t) = at + b$, où a et b sont des nombres réels, $a > 0$. Les mesures cardinales de bien-être permettent les comparaisons quantitatives de différences ou variations de bien-être (car $u(x) - u(x') > u(z) - u(z') \Leftrightarrow f(u(x)) - f(u(x')) > f(u(z)) - f(u(z'))$) si, et en général seulement si, f est affine strictement croissante).

c'est-à-dire toutes les circonstances particulières, tels la « chance » ou les talents personnels, susceptibles d'exercer une influence sur la part de biens primaires qui leur est assignée en propre, ainsi que toutes les circonstances particulières, sous la forme, par exemple, d'attaches familiales ou communautaires ou autres, susceptibles d'introduire de la partialité dans leur jugement sur la part de biens primaires assignée à autrui. Le raisonnement procède alors par arguments discursifs, justifiant rationnellement la solution proposée, et défendant sa supériorité sur la solution utilitariste. La présentation de cet argumentaire, même fortement résumé, dépasserait le cadre de cette introduction. On se contentera donc ici d'en rappeler la conclusion bien connue.

Les citoyens placés sous le voile d'ignorance optent tous pour la même solution, articulant : (i) des libertés égales et maximisées pour tous avec (ii) la maximisation de la richesse matérielle des moins favorisés, limitée seulement par l'impératif (catégorique) de respect du principe précédent, ainsi que par le respect d'une condition d'égalité des opportunités d'accès aux emplois et positions statutaires. Cette solution est désignée, dans une bonne partie de la littérature subséquente, sous l'appellation de maximin²¹ ou, dans certaines variantes, leximin.

I.5. Normes rawlsiennes et normes utilitaristes dans la théorie du choix social

Un ensemble de propositions remarquables de la théorie du choix social débouche, par des voies différentes, sur des conclusions formellement analogues à celles de la théorie du choix collectif rationnel sous voile d'ignorance. Un minimum de formalisme est requis pour une présentation précise qui s'appuie sur la synthèse de Sen (1986).

Cette branche de la théorie du choix collectif rationnel se propose de construire, par déduction logique, une relation de préférence sociale rationnelle sur l'objet de choix politique, à partir des préférences rationnelles des citoyens. Notons X l'ensemble des alternatives politiques présentées au choix des citoyens. Un élément x de X pourra être interprété, par exemple, comme un choix de société, ou plus simplement comme un choix de programme politique. La société politique est composée de n individus, génériquement désignés dans la démonstration par un indice i pris dans l'ensemble $\{1, \dots, n\}$. On suppose que chaque citoyen i a des préférences rationnelles (c'est-à-dire complètes et

21. On sait que l'on peut déduire le critère de choix du maximin du critère de choix de l'utilité espérée en supposant, simplement, une aversion infinie pour le risque pour les individus placés sous le voile d'ignorance. Ce fait logique est intéressant par lui-même, eu égard notamment à sa plausibilité psychologique. Mais il ne rend pas justice à la richesse et à la subtilité du raisonnement discursif développé par Rawls pour parvenir à son « équilibre réfléchi » (sa solution de justice). On s'abstiendra donc de procéder ici à ce type de réduction expéditive.

transitives) sur X , représentées par une fonction d'utilité u_i ²². Les préférences politiques du corps électoral sont alors décrites par la liste (u_1, \dots, u_n) (le « profil ») des fonctions d'utilité de ses membres. La théorie du choix social se propose de construire des fonctionnelles de choix social f associant une relation de préférence sociale rationnelle bien définie à chaque profil (u_1, \dots, u_n) pris dans un vaste ensemble de profils admissibles. Les préférences sociales $f(u_1, \dots, u_n)$ ainsi obtenues « agrègent » les préférences individuelles du profil (u_1, \dots, u_n) , quel que soit ce profil. Le choix social qui résulte de la maximisation de $f(u_1, \dots, u_n)$ dans X s'interprète alors comme l'expression politique, dans le cadre procédural défini par l'opérateur d'agrégation f , des préférences politiques des citoyens, au sein de la société politique conjointement décrite par (u_1, \dots, u_n) (les préférences politiques effectives de ses membres) et par f (son cadre procédural).

Les principaux résultats de la théorie sont obtenus sous l'hypothèse d'un domaine des profils admissibles aussi large que possible. Cette hypothèse est désignée sous le nom d'« axiome d'universalité » (axiome \tilde{U} , dans les notations de Sen). Son rôle essentiel dans la construction, tant du point de vue des déductions logiques que de la signification normative, justifie que l'on consacre quelques lignes à la décrire plus précisément. Notons U l'ensemble des fonctions d'utilité sur X , c'est-à-dire l'ensemble des fonctions définies sur X et prenant leurs valeurs dans \mathbb{R} (ensemble des nombres réels). L'ensemble U décrit l'ensemble des préférences rationnelles concevables sur X ²³. L'axiome d'universalité peut alors être formulé de la façon suivante, la fonctionnelle de choix social f est définie sur l'ensemble universel de profils de préférences rationnelles :

$$\{(u_1, \dots, u_n) : u_i \in U \quad \forall i = 1, \dots, n\}$$

L'interprétation de l'hypothèse découle immédiatement de sa définition. On a ici une population donnée de citoyens, confrontés à un ensemble donné d'alternatives politiques. L'axiome d'universalité suppose donc que chaque citoyen est susceptible de porter

22. On renvoie au chapitre 6 pour davantage de précisions sur le sens exact de termes techniques comme une relation de préférence complète et transitive, ou une fonction d'utilité (généralement fourni en note de bas de page à sa première introduction dans le texte).

23. Ceci n'est exactement vrai que si le nombre d'alternatives est fini. On montre en effet très simplement qu'alors toute relation de préférence rationnelle sur X peut être représentée par une fonction d'utilité. On montre par ailleurs, plus simplement encore, que toute fonction d'utilité définie sur X représente une relation de préférence rationnelle sur cet ensemble d'alternatives (que celui-ci soit fini ou non). L'équivalence de l'existence d'une relation de préférence rationnelle et de l'existence d'une fonction d'utilité la représentant peut être étendue, sous certaines conditions, à des ensembles d'alternatives infinis, mais l'on sort alors du domaine pratique. On renvoie au chapitre 6 pour davantage de précisions à ce sujet.

n'importe quelle relation de préférence, dès lors que cette dernière est rationnelle au sens formel de la théorie (c'est-à-dire, on l'a dit plus haut, complète et transitive). En d'autres termes, l'hypothèse d'universalité **détache** entièrement l'identité personnelle du citoyen (l'indice i qui le désigne) des préférences politiques qu'il porte. En la formulant, on expulse du cadre procédural représenté par f toute notion de relation systématique, qu'elle soit déterministe ou même statistique, entre l'identité personnelle du citoyen et ses préférences politiques. On prend donc le parti, éminemment et radicalement normatif, de ne tenir aucun compte, dans la procédure d'agrégation des préférences individuelles, des liaisons qui existent en pratique, sur le plan statistique au moins, entre les éléments substantiels constitutifs de l'identité des personnes (leurs « intérêts », leurs attaches affectives, familiales, communautaires ou autres, par exemple) et leurs préférences politiques. Considéré sous cet angle, l'axiome d'universalité de la théorie du choix social, combiné à son concept de rationalité formelle, joue, pour cette théorie, un rôle essentiellement analogue à celui que joue l'hypothèse du voile d'ignorance dans les théories de Rawls et d'Harsanyi. Il efface du cadre procédural de la société politique abstraite ainsi construite toute information relative au **contexte** social, politique, culturel, historique ou même naturel au sein duquel les préférences politiques des individus, le cas échéant, se forment.

La méthode retenue pour construire les fonctionnelles de choix social est la caractérisation axiomatique, à partir d'un petit nombre d'hypothèses générales (les axiomes de la théorie du choix social) dont nous rappelons la teneur. Il s'agit notamment, outre l'axiome d'universalité que nous avons décrit, de l'axiome d'anonymat, du principe de Pareto, des axiomes d'indépendance et de séparabilité, et des hypothèses de mesurabilité et de comparabilité interpersonnelle du bien-être. On insiste principalement ici sur le sens de ces propriétés générales, et renvoie à Sen pour des définitions exactes et une mise en perspective (1986, notamment les sections 6.1, 6.2, 6.3 et 6.6).

L'axiome d'anonymat (axiome \tilde{A}) est un complément naturel de l'axiome d'universalité. Il stipule, formellement, que la relation de préférence sociale $f(u_1, \dots, u_n)$ est invariante aux permutations circulaires des fonctions d'utilité individuelles au sein du profil (u_1, \dots, u_n) , quel que soit ce profil. Sa signification normative est transparente : l'identité formelle des citoyens (c'est-à-dire l'indice i qui les désigne) ne doit pas exercer d'influence sur la relation de préférence sociale qui « agrège » leurs préférences individuelles. On a vu plus haut que l'axiome \tilde{U} vidait l'identité personnelle du citoyen de toute substance contextuelle, réduisant par là même les identités individuelles à une pure forme (la « coquille » vide désignée par l'indice i , susceptible d'être occupée par l'une quelconque des relations de préférence rationnelle du domaine universel décrit par l'ensemble U). L'axiome \tilde{A} achève ce travail de **décontextualisation** des préférences en détachant, à son tour, la préférence sociale des identités formelles individuelles ainsi produites. L'ensemble formé par le concept de rationalité formelle (c'est-à-dire la maximisation de préférences complètes transitives), l'axiome \tilde{U} et l'axiome \tilde{A} , caractérise

l'opérateur d'agrégation f comme une forme procédurale pure, détachant l'opération d'agrégation de toute influence du contexte préférentiel, c'est-à-dire évacuant toute relation systématique préexistante entre identité personnelle, préférences individuelles et préférence sociale.

Le principe de Pareto complète, au niveau collectif, la norme de rationalité formelle, en instituant le rôle singulier, prééminent, de la préférence **unanime**. On retient ici la variante forte du principe (l'axiome \tilde{P}^* , avec les notations de Sen). Elle stipule que si, pour une paire d'alternatives x et x' et un profil (u_1, \dots, u_n) quelconques, l'alternative x est unanimement préférée à l'alternative x' , alors x doit être préférée à x' par la relation de préférence « agrégée » $f(u_1, \dots, u_n)$; si, de plus, un citoyen au moins préfère strictement x à x' (c'est-à-dire si $u_i(x) \geq u_i(x')$ pour tout i , avec une inégalité stricte pour un i au moins), alors x est préférée strictement à x' par $f(u_1, \dots, u_n)$. En d'autres termes, de façon équivalente, il est exigé ici que les choix sociaux, c'est-à-dire la ou les alternatives qui maximisent $f(u_1, \dots, u_n)$ dans X , soient des optima de Pareto, quel que soit le profil (u_1, \dots, u_n) . Le principe de Pareto confère au choix social le caractère d'un **accord unanime**. On notera toutefois que le sens du mot accord est ici très faible, puisqu'il désigne seulement une option à laquelle aucune autre option n'est unanimement préférée.

Les axiomes d'indépendance et de séparabilité opèrent conjointement une sélection de l'information sur les préférences individuelles que la fonctionnelle f synthétise dans son opération de construction de la relation de préférence sociale. On renvoie à Sen (1986, 6.2) pour leur spécification formelle. L'axiome d'indépendance (axiome \tilde{I}^2) suppose, essentiellement, que les seules informations pertinentes pour classer, par ordre de préférence sociale, deux alternatives distinctes quelconques, sont les données relatives aux préférences individuelles par rapport à ces deux alternatives, c'est-à-dire, pour chaque citoyen : sa préférence (stricte) pour l'une ou pour l'autre, ou, le cas échéant, son indifférence entre l'une et l'autre ; également, si cela a un sens dans le cadre procédural envisagé, une mesure (ordinaire ou cardinale) de l'intensité relative de ces préférences individuelles. L'axiome de séparabilité (axiome SE) complète le précédent en stipulant, essentiellement, que s'il existe, pour certains profils, un sous-ensemble de citoyens qui se désintéresse complètement du problème du choix collectif, au sens où chacun des membres de ce sous-groupe est indifférent entre toutes les alternatives proposées (dans X), alors les préférences individuelles de ces citoyens ne doivent avoir aucune incidence sur les préférences sociales. En termes imagés, tout se passe comme si l'on considérait que ces citoyens indifférents s'abstiennent de tout vote ou autre acte de participation à la vie politique, et que cette abstention suffit pour leur ôter toute influence sur le choix collectif.

Les hypothèses relatives à la mesure et à la comparabilité interpersonnelle du bien-être individuel, enfin, définissent le type d'informations synthétisées par l'opérateur d'agrégation (sa « base informationnelle », pour utiliser le vocabulaire de cette théorie). On ne retiendra ici que les trois principales, décrites sous l'angle de leurs caractéristiques substantielles. On renvoie, à nouveau, à Sen (1986, 6.1) pour le détail de leurs spécifications formelles.

La **comparabilité ordinale des niveaux de bien-être** suppose, essentiellement, que le cadre procédural défini par f s'applique à des comparaisons interpersonnelles de bien-être du type suivant : « le bien-être de l'individu i si l'alternative x est choisie est supérieur à celui de l'individu j si l'alternative x' est choisie » (c'est-à-dire $u_i(x) > u_j(x')$). Cette hypothèse autorise, en d'autres termes, la fonctionnelle f à exploiter (toute) l'information relative aux comparaisons interpersonnelles de **niveaux** de bien-être individuel contenue dans chaque profil (u_1, \dots, u_n) .

La **comparabilité cardinale des unités de bien-être** suppose, de la même manière, que le cadre procédural défini par f s'applique à des comparaisons interpersonnelles de bien-être du type suivant : « la variation de bien-être de l'individu i lorsque l'on passe de l'alternative x à l'alternative x' est supérieure à la variation de bien-être de l'individu j lorsque l'on passe de l'alternative z à l'alternative z' » (c'est-à-dire $u_i(x') - u_i(x) > u_j(z') - u_j(z)$). Cette seconde hypothèse autorise donc la fonctionnelle f à exploiter toute l'information relative aux comparaisons interpersonnelles de **différences ou variations** de bien-être individuel impliquée par chaque profil (u_1, \dots, u_n) .

La **comparabilité cardinale complète**, enfin, cumule les caractéristiques informationnelles des deux hypothèses précédentes. Son utilisation implique, essentiellement, que l'on traite le bien-être individuel comme une quantité analogue, du point de vue de la mesure, à la température de l'air en un lieu et à une date donnés. On suppose, autrement dit, que le bien-être de deux individus distincts peut être mesuré et comparé, en niveau et en variation, exactement comme l'on mesure et compare les niveaux de température à Paris et New York à une date donnée ou leurs variations sur une période donnée. Cette troisième hypothèse autorise alors la fonctionnelle f à exploiter toute l'information relative aux comparaisons interpersonnelles de **niveaux et de variations** de bien-être individuel contenue dans chaque profil (u_1, \dots, u_n) .

Le cadre formel défini par cet ensemble d'hypothèses, c'est-à-dire par les axiomes \tilde{U} , \tilde{A} , \tilde{P}^* , \tilde{I}^2 et SE combinés à l'une des hypothèses de comparabilité, génère deux

solutions exactement au problème posé par la théorie du choix social, c'est-à-dire deux formes possibles pour la fonctionnelle de choix social : le leximin²⁴ et l'agrégation utilitariste (somme des fonctions d'utilité individuelles). Les modalités de comparaison interpersonnelle de bien-être jouent ici un rôle essentiel, tant pour l'existence de solutions non triviales au problème du choix social²⁵, que pour la détermination du type de la solution : si l'on retient l'hypothèse de comparabilité ordinale des niveaux de bien-être, la solution prend la forme du leximin²⁶ ; si l'on fait l'hypothèse de comparabilité cardinale des unités de bien-être, la solution est l'agrégation utilitariste ; si, enfin, on

24. La fonctionnelle leximin opère le choix social en appliquant la procédure lexicographique suivante : pour un profil donné de fonctions d'utilité individuelles, on sélectionne d'abord la ou les alternatives qui maximisent le bien-être le plus faible ; s'il existe plusieurs alternatives de ce type, on sélectionne, parmi celles-ci, celles qui maximisent le bien-être le plus faible dans la population obtenue en retranchant les individus dont on a maximisé le bien-être à la première étape ; s'il existe à nouveau plusieurs alternatives de ce second type, on sélectionne, parmi ces dernières, celles qui maximisent le bien-être le plus faible dans la population obtenue en retranchant les individus dont on a maximisé le bien-être aux deux premières étapes ; et ainsi de suite jusqu'à épuisement des alternatives ou de la population résiduelle. Une solution de ce type implique la maximisation du bien-être des moins bien lotis (le « maximin »), qui est une pièce maîtresse de la solution de justice distributive de Rawls (si toutefois l'on accepte de traduire en niveaux d'utilité ordinale susceptibles de comparaisons interpersonnelles l'ensemble de biens primaires correspondant à la richesse matérielle).

25. Ce n'est pas le lieu de tenter ici un résumé, même sommaire, de la théorie du choix social. On rappellera simplement que le rejet des comparaisons interpersonnelles de bien-être (ordinales, ou même cardinales) entraîne comme conséquence l'existence, comme seules solutions au problème du choix social, des solutions triviales, dite « dictatoriales », du type $f : (u_1, \dots, u_n) \rightarrow u_i$ (Arrow 1951 ; voir également Sen 1986, p. 1114-15). La procédure de choix social correspondante consiste à sélectionner *a priori* un individu, le « dictateur » arrowien, qui opère le choix social en maximisant ses préférences individuelles quel que soit le profil. Elle implique un appauvrissement radical de la base informationnelle du choix social, réduite aux préférences d'un seul individu arbitrairement choisi. Il s'agit en fait d'une non-solution, si l'on conçoit l'art politique comme celui de créer les conditions d'une coexistence pacifique au sein de la société dans son ensemble et, également, celles de l'association active ou passive du plus grand nombre possible de citoyens à des projets d'intérêt commun. Les préférences sociales rationnelles générées par les fonctionnelles dictatoriales ne sont assurément pas raisonnables au sens que Rawls donne à cet adjectif (voir chapitre 4 pour une discussion approfondie de la conception rawlsienne du rationnel et du raisonnable).

26. Il y a en fait, plus précisément, deux solutions exactement : le leximin, et le leximax. Le leximax est défini sur le même modèle que le leximin, en remplaçant simplement la maximisation du bien-être le plus faible par celle du bien-être le plus élevé. Le leximax est rejeté, comme solution au problème du choix social, par un axiome *ad hoc*, stipulant, essentiellement, que ce critère de choix social est éthiquement indéfendable, d'un point de vue de justice distributive.

suppose la comparabilité cardinale complète, le leximin et l'agrégation utilitariste sont les deux (seules) solutions au problème du choix social²⁷.

1.6. Normes et pratiques

Les concepts de démocratie délibérative, comme les solutions de justice distributive rawlsiennes et utilitaristes détaillées précédemment, conçoivent toutes et tous le choix politique comme l'expression d'un accord construit à partir des préférences des citoyens.

La ligne de partage principale entre les premiers et les secondes passe par leurs traitements respectifs de la personne singulière du citoyen (le « sujet » politique). Les normes de démocratie délibérative se fondent sur un sujet pleinement inséré dans ses circonstances de vie. Les normes rawlsiennes et utilitaristes s'évertuent au contraire à détacher la personne de son contexte, afin d'extraire de ses préférences effectives, rendues partielles et partiales (pense-t-on) par l'effet de déterminations contextuelles, les éléments d'un jugement impartial et complet sur le choix collectif.

Ces modalités distinctes de prise en compte des préférences du sujet politique rejailissent sur la conception de l'accord, et par là sur la relation entre la norme ainsi définie et la pratique politique des démocraties représentatives.

Les raisonnements développés par les citoyens placés sous le voile d'ignorance débouchent, selon Rawls comme selon Harsanyi, sur un point de vue unanime, une seule et même solution de justice, partagée par tous. Ces auteurs soutiennent, en d'autres termes, que le travail de la raison opéré par le citoyen dans son effort pour développer une vue à la fois complète et objective sur le problème qui lui est soumis, c'est-à-dire une perspective comprenant *toutes* les perspectives subjectives individuelles et ne s'attachant spécifiquement à *aucune*, débouche sur un point de vue unique, fort justement qualifié par Thomas Nagel de point de vue ou perspective « de nulle part » (1986 [*view from nowhere*]). Il s'agit là d'un accord complet, tant par l'objet qu'il recouvre (*la* solution de justice distributive de *la* société politique) que par l'unanimité des points de vue sur cet objet. Considéré sous l'angle conceptuel, le résultat est remarquable. Sa force de conviction est limitée une première fois, néanmoins, sur ce même terrain conceptuel, par l'existence de deux solutions (au moins), d'apparences très différentes. On est assez naturellement porté à penser, en effet, qu'un point de vue de nulle part, s'il en existe,

27. Cet ensemble de propriétés remarquables est attribuable, notamment, aux contributions de Peter Hammond (1976), pour la caractérisation axiomatique du leximin, et Claude d'Aspremont et Louis Gevers (1977), pour celle de l'agrégation utilitariste. On renvoie à Sen (1986, 6.3 et 6.6) pour davantage de précisions à ce sujet.

devrait être unique²⁸. Mais c'est surtout sur le plan de la mise en œuvre que se situe, nous semble-t-il, la difficulté principale. Le point de vue de nulle part n'est, en effet, vraisemblablement, par les modalités mêmes de sa construction, le point de vue de personne, c'est-à-dire d'aucune personne en situation de choix politique effectif (comme une élection générale, par exemple). Et l'on peine à concevoir comment, par l'entremise de quelles médiations ou de quelle « main invisible », une démocratie représentative, fondant ses choix politiques sur les votes à la majorité des citoyens, pourrait en venir à mettre en œuvre la solution de justice proposée, sous sa forme littérale tout au moins.

La théorie du choix social débouche, ainsi que nous l'avons vu, par des voies très différentes, sur des solutions de forme analogue aux précédentes, et ce fait (logique) est, en lui-même, tout à fait remarquable. La similitude des formes n'implique pas, toutefois, l'identité des contenus. La notion d'accord impliquée par les solutions de la théorie du choix social apparaît, notamment, extrêmement faible, puisqu'elle se réduit à l'application du principe de Pareto (une alternative unanimement préférée par les citoyens doit être socialement préférée). La préférence unanime ici invoquée fait référence aux relations de préférence effectives des citoyens. Elle n'implique en aucune manière une identité complète des points de vue, au contraire de ce que l'on obtient sous le voile d'ignorance. Les préférences sociales résultent ici de la combinaison de deux éléments bien distincts : les préférences individuelles (effectives) des citoyens et la règle d'agrégation, utilitariste ou leximin. Cette dernière découle des combinaisons d'axiomes rappelées plus haut, lesquelles ne supposent ni ne reposent sur aucune notion d'accord entre les

28. Une piste de résolution au moins partielle de ce problème pourrait être trouvée dans l'hypothèse d'aversion infinie pour le risque (voir note 21). Cette solution n'est pas sans rappeler à certains égards le pari de Pascal, et est exposée à des critiques de même nature que celles qui ont été opposées à ce dernier, dont certaines sont d'ailleurs développées par Rawls lui-même : peut-on quantifier l'incertitude créée par le voile d'ignorance, sous la forme d'une distribution de probabilité uniforme sur les états incertains ? Et n'y a-t-il pas quelque arbitraire à supposer une mesure d'aversion infinie pour le risque, de surcroît identique pour tous ? On notera par exemple que la subjectivité peut être ré-instillée, dans la position originelle d'Harsanyi, sous la forme de probabilités subjectives, ou d'aversions pour le risque différenciées, sans quitter le cadre axiomatique de la théorie de l'utilité espérée (il suffit pour cela d'utiliser les axiomes de Savage [1954]). La position originelle n'est plus, alors, une position de « nulle part », et chaque citoyen définit sa propre solution de justice, en fonction de son évaluation subjective des probabilités et de son aversion personnelle pour le risque. La recherche d'un point de vue de nulle part expose également, alors, au problème d'une possible régression à l'infini, car les utilités espérées sous le voile d'ignorance de la position originelle peuvent donner lieu elles-mêmes à une redistribution sous un second voile d'ignorance (relatif à la forme particulière de la fonction d'utilité espérée de chacun), débouchant sur un calcul d'utilités espérées différenciées dans cette seconde position originelle (les utilités espérées des utilités espérées) et ainsi de suite. Rien ne dit qu'une telle suite infinie d'utilités espérées individuelles converge vers une limite unique, ni surtout que cette limite, si elle existe, revêt une signification quelconque pour les individus dont les préférences effectives servent de fondation ou de point de départ à cette construction spéculative.

citoyens, au-delà de celle qu'implique le seul principe de Pareto. L'axiome d'universalité, en particulier, est, par nature, un « contrefactuel » massif, dont la justification est exclusivement normative, et dont rien ne dit que la « nécessité » serait largement partagée, ou même comprise, dans une société politique donnée. L'axiome d'anonymat, le principe de Pareto ou l'axiome de séparabilité sont sans doute plus faciles à faire partager, en tant que nécessités normatives, par les citoyens. Mais les axiomes d'indépendance et de comparabilité interpersonnelle des utilités, sous leur forme générale et abstraite, ne s'imposent pas d'évidence comme devant susciter une large adhésion, ou même être facilement compris. Des comparaisons interpersonnelles de bien-être sont couramment opérées dans le débat public, par exemple, mais il est rare qu'elles prennent la forme de constats univoques et complets, du type de ceux qui constituent les bases informationnelles des règles d'agrégation utilitariste ou leximin. On retrouve donc, sous une autre forme, le problème pratique pointé auparavant : on ne voit pas pourquoi le citoyen déduirait ses choix de vote de la relation de préférence sociale plutôt que de ses préférences personnelles ; et on ne voit pas non plus de raisons très fortes, tant logiques que pratiques, pour que les procédures de vote des démocraties représentatives produisent nécessairement, ou même régulièrement, des choix politiques rationnels de type utilitariste ou leximin.

La notion d'accord mobilisée par les normes de démocratie délibérative est, parmi celles que nous discutons ici, la plus proche du sens que lui donne le langage courant : chaque partie prenante admet que, tout bien pesé, les prétentions soumises à son approbation sont valides, et les accepte²⁹. Le contenu normatif de la notion se concentre sur les présupposés qui encadrent l'appréciation de validité portée sur les modalités de la délibération et sur son issue. Ils sont définis en termes généraux, et consistent principalement (voir section I.3) en l'inclusion de toutes les parties prenantes, l'équité délibérative (chacun doit pouvoir s'exprimer et être entendu identiquement par chacun), l'absence de procédé coercitif ou manipulateur, et la bonne foi (véracité) des arguments. Il est clair que la notion d'accord ainsi caractérisée recouvre un grand nombre d'actes effectifs de la vie pratique des sociétés politiques. Il est non moins clair qu'elle est fort loin de les recouvrir tous. En particulier, les décisions qui occupent au quotidien le champ politique, au sens institutionnel, des démocraties représentatives, c'est-à-dire notamment les décisions prises par les gouvernements et les assemblées d'élus, ne recueillent pratiquement jamais l'assentiment unanime des parties prenantes. Au mieux sont-elles soutenues par une majorité de citoyens, laquelle n'est bien souvent que relative, et généralement combattue dans le débat public, parfois très durement, par une minorité conséquente. En d'autres termes, les démocraties représentatives, considérées du point de vue des normes de démocratie délibérative, sont des systèmes politiques **en état de délibération perpétuelle** sur l'ensemble des questions qui occupent leur actualité politique au sens étroit de l'expression.

29. On propose une traduction de la notion dans le cadre conceptuel de la théorie du choix rationnel dans Mercier Ythier (2020).

1.7. Approches pragmatiques du fait démocratique : présentation de l'ouvrage

La section qui précède fait ressortir, sous des formes diverses, la tension entre l'idéal démocratique d'association effective de tous les citoyens à la décision politique, et les conditions pratiques de sa mise en œuvre par le vote³⁰.

Cette tension s'exprime de façon particulièrement simple et directe dans l'énoncé de la norme de démocratie délibérative, puisque celle-ci définit la solution par l'association

30. La question n'est pas nouvelle bien entendu. John Locke la pose très clairement, par exemple, dans son *Second Treatise of Government* (1690), celui précisément dans lequel il dessine les contours de la (future) première démocratie représentative contemporaine. Après avoir défini le contrat social comme un accord unanime dans l'état de nature, il se tourne rapidement vers le vote à la majorité dans des assemblées représentatives comme le mode de décision adéquat pour son fonctionnement pratique : « For when any number of men have, *by the consent of every individual, made a community, they have thereby made that community one body, with a power to act as one body, which is only by the will and determination of the majority: for that which acts any community, being only the consent of the individuals of it, and it being necessary to that which is one body to move one way; it is necessary the body should move that way whither the greater force carries it, which is the consent of the majority: or else it is impossible it should act or continue one body, one community, which the consent of every individual that united into it, agreed that it should; and so every one is bound by that consent to be concluded by the majority.* And therefore we see, that in assemblies, impowered to act by positive laws, where no number is set by that positive law which impowers them, the act of the majority passes for the act of the whole, and of course determines, as having, by the law of nature and reason, the power of the whole. » (1690, chapitre 8, paragraphe 96 [c'est moi qui souligne]) (« Car lorsqu'un certain nombre d'hommes ont, par le consentement de chaque individu, *formé une communauté, ils ont par là fait de cette communauté, un corps qui a le pouvoir d'agir comme un corps doit faire, c'est-à-dire, de suivre la volonté et la détermination du plus grand nombre ; ainsi une société est bien formée par le consentement de chaque individu ;* mais cette société étant alors un corps, il faut que ce corps se meuve de quelque manière : or, il est nécessaire qu'il se meuve du côté où le pousse et l'entraîne la plus grande force, qui est le consentement du plus grand nombre ; autrement il serait absolument impossible qu'il agit ou continuât à être un corps et une société, comme le consentement de chaque particulier, qui s'y est joint et uni, a voulu qu'il fût : chacun donc est obligé, par ce consentement-là, de se conformer à ce que le plus grand nombre conclut et résout. *Aussi voyons-nous que dans les assemblées qui ont été autorisées par des lois positives, et qui ont reçu de ces lois le pouvoir d'agir, quoiqu'il arrive que le nombre ne soit pas déterminé pour conclure un point, ce que fait et conclut le plus grand nombre, est considéré comme étant fait et conclu par tous ; les lois de la nature et de la raison dictant que la chose doit se pratiquer et être regardée de la sorte.* » [traduction de David Mazel, 1795]). On notera que le contrat social de Locke peut être interprété comme une formulation précoce du contrat social libéral, l'une des quatre variantes de la norme de démocratie délibérative que nous avons distinguées ((Kolm 1985) ; voir également (Mercier Ythier 2018b, 2020)).

(par consentement) à la décision politique de toutes les parties prenantes, c'est-à-dire de toutes les personnes concernées par la décision ou ses conséquences. L'affirmation de cette exigence, intention, ou finalité de l'action politique a pour effet de placer le **fait délibératif** au cœur de la pratique démocratique, eu égard à la difficulté d'obtenir un accord unanime sur les sujets d'importance. La vie démocratique se manifeste, au présent, ainsi que nous l'avons dit, par la délibération permanente sur les thèmes, constamment renouvelés, de l'actualité politique. Elle se manifeste également, de loin en loin, par l'acquisition d'un accord large sur certains sujets, qui sortent alors progressivement du débat public, pour sédimenter, sur le temps long, dans le vaste ensemble de points de large accord, souvent implicite ou tacite, qui constituent le corps principal de la culture politique d'un pays³¹. La norme englobe ainsi le fait (délibératif) comme le moyen, procédé ou processus par lequel elle s'actualise, sous la forme de faits de large accord, acquis dans leur contexte, au fil du temps long d'une vie politique sans terme assigné. C'est cette conception **pragmatique** du fait politique démocratique qui anime le projet d'ensemble du présent ouvrage.

La tension entre la norme et le fait majoritaire apparaît plus vive encore dans le cas des normes rawlsiennes et utilitaristes, du fait de la distance prise par ces dernières par rapport aux préférences effectives des citoyens, pour les raisons tant éthiques que logiques que nous avons détaillées. Le caractère de décontextualisation radicale que ces normes impriment au choix politique, conjugué à l'ampleur des mouvements de structure accumulés ces dernières décennies dans les dimensions technologique, écologique et démographique du développement, ont contribué sans doute à l'effacement relatif de ces approches au tournant des années 2000, au profit de conceptions d'inspiration pragmatique, dont les normes de démocratie délibérative fournissent, à notre sens, le meilleur exemple. Elles demeurent néanmoins très présentes en toile de fond des débats sur les questions de développement. Ceci davantage sous la forme de critères d'évaluation que sous celle de critères de décision. Avec de plus une certaine tendance à la spécialisation thématique, sur les questions d'inégalité pour les normes rawlsiennes, et sur les questions d'évaluation d'ensemble du développement pour les normes utilitaristes (le « bonheur national brut »). Les approches pragmatiques qui ont cours de nos jours en font d'ailleurs

31. On caractérise ailleurs (Mercier Ythier 2013, 2018b) ces situations pratiques de large accord sur telle ou telle solution politique comme des situations dans lesquelles la solution en question n'est pas, ou plus, ou pas encore contestée par un groupe de personnes (pouvant éventuellement, à la limite, être réduit à une seule personne) suffisamment déterminées pour faire entendre leur opposition dans le débat public de façon durable. On peut citer, à titre d'exemple caractéristique, l'adoption de la forme républicaine par l'État français, finalement préférée à la forme monarchique ou impériale au terme d'un long processus historique. La question, posée par la révolution de 1789, a été soldée, sur le terrain politique, avec l'instauration de la III^e République en 1870, et a cessé d'être représentée de façon significative dans le débat public après la Seconde Guerre mondiale.

un usage large et éclectique. On en trouvera un certain nombre d'exemples dans les études qui composent ce volume.

L'ouvrage est organisé en trois parties, qui reprennent les trois dimensions principales du choix politique considéré à partir de la conception pragmatique du fait démocratique que nous privilégions ici.

La première partie pose et discute quatre [points de vue généraux d'économie politique normative](#), alternant raison économique et raison politique en tant que perspective principale, selon le choix de chaque auteur. Les deux premiers chapitres s'inscrivent pleinement dans la conception pragmatique. Claude Gamel discute le principe de différence de Rawls dans une perspective kolmienne. Sylvain Lavelle s'intéresse à la conception de l'espace public entre État et marché dans une perspective habermassienne. Les deux chapitres suivants développent des approches voisines, mais néanmoins distinctes, de la conception centrale développée dans cette introduction. Bertrand Crettez analyse le point de vue contractuarien de Robert Sugden. Ragip Ege et Herrade Igersheim s'intéressent aux thèses développées par le « second » Rawls dans *Libéralisme politique* (1993). Les approches considérées dans les deux premiers chapitres de cette partie diffèrent de celles considérées dans les deux chapitres suivants, notamment par l'importance qu'elles attribuent au fait délibératif, et donc au processus de concrétisation du choix politique, considéré en tant que tel.

La deuxième partie se situe au niveau de la [personne](#), dont les préférences animent le débat public, en s'y forgeant le cas échéant, et fondent également le choix politique, en principe au moins, dans la perspective d'ensemble retenue. Cyril Hédoïn discute ainsi la position singulière de la personne, au croisement du débat public et de certaines tendances paternalistes des politiques publiques comportementales. Mon propre chapitre examine la pertinence phénoménologique de la norme de rationalité individuelle.

La troisième partie considère le choix politique sous l'angle pratique, c'est-à-dire sous l'angle de l'[action économique et politique](#), discutée à partir d'un certain nombre de cas de politiques publiques jugés particulièrement pertinents, en contexte, dans le cadre du débat public d'ensemble sur les questions de développement. Emmanuel Picavet s'intéresse aux initiatives politiques en matière de responsabilité sociale des entreprises et des organisations. Bruno Deffains examine les conséquences de la transformation numérique sur les assurances sociales. Julie Riegel discute certaines politiques environnementales à l'échelle des territoires. Franck-Dominique Vivien analyse les problématiques de biodiversité à l'échelle globale.

Chaque chapitre est conçu et rédigé indépendamment par son ou ses auteurs, dont il exprime les points de vue personnels.

1.8. Conclusion d'étape, épistémologique et pratique

Thomas Nagel définit ainsi la question traitée dans *The View from Nowhere* :

« Ce livre traite d'un unique problème : comment combiner la perspective d'une personne particulière dans le monde avec une vue objective de ce même monde, comprenant la personne elle-même et son propre point de vue. C'est un problème auquel est confronté toute créature dotée d'une impulsion et d'une aptitude à transcender son point de vue particulier et à concevoir le monde comme un tout. » (1986, p. 3, ma traduction)

L'auteur argumente en faveur de l'existence d'une solution de principe à ce problème, c'est-à-dire en faveur de la possibilité théorique de concevoir un « point de vue de nulle part », non sans consacrer de longs développements aux problèmes spécifiques que cela pose dans les champs éthique et pratique. Il ne s'agit de rien de moins que d'argumenter en faveur de la possibilité de principe de développer une représentation exacte (c'est-à-dire unique et vraie) du monde comme un tout comprenant la conscience elle-même (au sein de laquelle cette représentation se développe). La partie saisit le tout dont elle est une partie. Cette ambition est soutenue par les réalisations remarquables des sciences physiques contemporaines. Il n'est pas question pour nous, bien évidemment, de discuter cette thèse dans sa généralité. Mais nous souhaitons reprendre certains de ses aspects, dont on a vu qu'ils étaient très présents dans certaines des discussions précédentes. Nous avancerons des conclusions (d'étape) sensiblement différentes de celles de Nagel, en l'espèce : un agnosticisme à dominante sceptique quant à la possibilité théorique d'une vue de nulle part dans le champ de l'économie politique et le sentiment qu'une telle vue, même si elle prenait corps, ne présenterait que peu d'intérêt pour la compréhension du fait politique en général, et du fait démocratique en particulier.

Nous avons déjà présenté plus haut certaines raisons logiques de douter de la possibilité d'une vue de nulle part dans le champ politique. Il s'agissait notamment de l'existence de deux familles de normes très contrastées, rawlsiennes d'une part, utilitaristes d'autre part, parmi les candidats à ce point de vue objectif sur le choix collectif et d'une possibilité de régression à l'infini (voir note 28), susceptible de compromettre la construction de la norme utilitariste sous le voile d'ignorance. On complètera ce tableau par une seconde possibilité de régression à l'infini, affectant cette fois la théorie du choix social³².

32. Nagel discute lui-même cette possibilité de régression à l'infini, sur le plan très général qui est le sien dans le cadre de sa discussion de l'« angle mort » (« *the blind spot* », p. 128-129) : « [...] *the process of enlarging objectivity can never be completed, short of omniscience* » (« [...] le processus d'extension de l'objectivité ne peut jamais être achevé, sauf à atteindre l'état d'omniscience » [ma traduction]).

Celle-ci apparaît sitôt que l'on introduit la notion de préférences fondamentales³³. Une relation de préférence fondamentale est définie, à partir des notations de la section I.4, sur des objets de préférence du type $(i, x) \in \{1, \dots, n\} \times X$: « être l'individu i dans l'état du monde x ». On peut toujours définir une relation de ce type à partir d'un profil (u_1, \dots, u_n) . Il suffit pour cela d'introduire la fonction d'utilité fondamentale u^0 définie sur $\{1, \dots, n\} \times X$ par $u^0(i, x) = u_i(x)$ pour tout (i, x) . Cette dernière représente une relation de préférence rationnelle, formulant des énoncés du type : « il est préférable d'être l'individu i dans l'état du monde x plutôt que l'individu j dans l'état du monde x' » (c'est-à-dire $u^0(i, x) \geq u^0(j, x')$). On peut alors reformuler le problème du choix social de la façon suivante, logiquement équivalente à celle présentée en section I.4 : construire une fonctionnelle f^0 , définie sur un domaine de fonctions d'utilité fondamentales admissibles, et associant à chacune de ces dernières une relation de préférence rationnelle $f^0(u^0)$ sur X . On montre facilement, en particulier, que la condition d'universalité posée en section I.4 est logiquement équivalente à l'hypothèse que u^0 peut prendre une valeur quelconque dans l'ensemble des fonctions d'utilité définies sur $\{1, \dots, n\} \times X$. Or l'introduction de l'axiome d'universalité engage presque nécessairement dans un processus de régression à l'infini. Si, en effet, l'on admet que la fonction d'utilité fondamentale peut être n'importe quelle fonction d'utilité sur $\{1, \dots, n\} \times X$, on est aussi très naturellement amené à supposer que chaque individu peut avoir la sienne. En d'autres termes, rien n'oblige, dans un cadre d'analyse aussi spéculatif que celui-ci, à supposer que tous les membres de la société politique partagent les mêmes préférences quant au fait d'être l'individu i dans l'état du monde x . On peut aussi bien supposer que chaque citoyen a ses propres préférences sur cet objet, représentées par une fonction d'utilité du type u_i^0 , définie sur $\{1, \dots, n\} \times X$. La liste complète de ces fonctions d'utilité individuelles définit à son tour un profil (u_1^0, \dots, u_n^0) , auquel on peut associer, comme ci-dessus, une nouvelle fonction d'utilité fondamentale u^1 , définie par $u^1(i, (j, x)) = u_i^0(j, x)$, et une nouvelle fonctionnelle d'agrégation f^1 associant à chaque fonction d'utilité fondamentale du type u^1 une relation de préférence sur $\{1, \dots, n\} \times X$. Et ainsi de suite à l'infini. On peut alors conclure, comme on l'a déjà fait dans la note 28 : rien ne permet de penser, *a priori*, qu'une telle suite de fonctionnelles d'agrégation converge vers une limite, ni, surtout, que cette limite revêtirait, le cas échéant, une signification quelconque pour les citoyens concernés.

33. Les préférences fondamentales sont présentées ici d'un point de vue formel. On trouvera une présentation similaire, par exemple, chez Hammond (1976), ou chez d'Aspremont et Gevers (1977). La notion est discutée également, plus complètement, et d'un point de vue substantiel, chez Kolm (1996, p. 162-167).

L'argumentaire précédent alimente le scepticisme. Il n'autorise bien entendu aucune conclusion définitive quant à la thèse centrale. Il ne saurait être question, *a fortiori*, d'exclure, par nécessité logique, que, pour reprendre un vocabulaire utilisé par Nagel dans la seconde phrase de la citation présentée au début de cette section, le plan de la création soit dévoilé un jour à la créature. Ni d'affirmer, par le même moyen, qu'il le sera. Les spécificités de notre objet d'étude ne nous donnent, de plus, aucune raison de nous intéresser à de telles perspectives d'ensemble. Nous nous contenterons donc ici d'un agnosticisme teinté de scepticisme sur la question de l'existence d'un point de vue de nulle part, bien défini et unique, dans le champ de l'économie politique³⁴.

Nous avons vu, en revanche, que les démarches inspirées par la recherche d'un tel point de vue présentaient une réelle fécondité dans un registre pertinent pour le choix politique, en matière de justice distributive notamment : celui de la production de normes impartiales pour le choix collectif. On a noté également que ces normes rawlsiennes et utilitaristes étaient, de nos jours, couramment mises en œuvre dans les travaux d'évaluation du développement économique et social. On a pointé, enfin, le fossé qui sépare les préférences sociales rawlsiennes ou utilitaristes des préférences individuelles qui les fondent ; un fossé attribuable, précisément, au caractère partiel et partial, peu ou prou, des préférences effectives des citoyens. Ces remarques pointent toutes, à notre sens, dans une seule et même direction : la nécessaire articulation, pour une bonne compréhension du fait politique, démocratique en particulier, de trois termes indissociables, en l'espèce, les **normes**, le **sujet**, et les **pratiques**. On illustrera le propos à partir d'une seule catégorie de faits, centrale pour le bon fonctionnement des démocraties représentatives : les choix de vote des citoyens.

On commencera par un constat en forme de truisme. Les démocraties représentatives font une large place au vote dans leurs processus de décision collective : vote des citoyens dans les élections générales ou locales et votes de leurs représentants élus dans les assemblées représentatives. Ces votes opèrent le cas échéant des choix politiques, le plus souvent par application d'une règle de décision à la majorité posée *a priori* (absolue, relative, qualifiée, etc.). Ces données de fait posent immédiatement le **choix préférentiel** comme concept central de référence pour une description correcte de la pratique, tant au niveau

34. L'agnosticisme définit une position neutre entre l'affirmation et la négation. On conçoit ici le choix d'une position affirmative, neutre ou négative, comme un choix méthodique, plutôt que comme l'affirmation d'une conviction (*a fortiori* d'une foi). C'est ainsi que nous comprenons la position affirmative de Nagel. Sa position est celle qui convient pour développer une discussion argumentée de son objet, en l'espèce, les développements (progrès) de la connaissance objective telle qu'il la conçoit. On a noté plus haut que les réussites des sciences de la nature fournissaient une assise phénoménologique robuste à son approche. La question peut être posée de savoir si le schéma qui opère dans les sciences de la nature peut être appliqué avec le même succès aux sciences sociales. Nagel développe une argumentation nuancée dans le sens d'une réponse affirmative à cette question. Nous argumentons dans le sens contraire.

du citoyen qu'à celui des élus. Elles font aussi référence à un **cadre normatif**, c'est-à-dire à un ensemble de règles, posées *a priori*, encadrant l'exercice de l'activité politique : calendrier électoral, vote à bulletin secret, modalités diverses de conversion du résultat du vote en décision politique, ainsi de suite. Une partie de ces règles a pour objet de poser le citoyen comme **sujet** politique, au sens grammatical de sujet du verbe, c'est-à-dire comme auteur de l'acte de choix de vote. Ces actes individuels, enfin, s'organisent en **pratiques**, c'est-à-dire en types de conduites, parmi lesquelles on distinguera, en particulier, des pratiques conformes (à la lettre mais aussi à l'esprit des règles encadrant l'activité politique) et des pratiques non conformes. Cet ensemble de caractéristiques fournissent, à notre sens, les termes d'une compréhension correcte du fait politique, dans l'ensemble de ses modalités descriptives, prescriptives et explicatives.

Le modèle explicatif, en particulier, s'y développe, par nécessité logique, de façon spécifique. Seules les normes y sont susceptibles d'une définition exacte, formalisée le cas échéant. C'est le cas, par exemple, de la norme de choix préférentiel rationnel, analysée au chapitre 6. Les actes individuels de vote ne peuvent donner lieu à une prévision certaine, sauf cas d'espèce, pour deux types de raisons. Le premier tient à la difficulté de prévoir avec certitude un acte de choix individuel, en raison notamment de la quantité d'information qu'il est nécessaire de recueillir à cette fin. Le second, plus fondamental, propre à l'acte de vote, tient aux normes qui encadrent cette activité, celles précisément qui constituent le citoyen en sujet politique, en organisant le secret du vote, et en interdisant par conséquent à tout observateur de constater celui-ci et au citoyen lui-même de le faire publiquement connaître (au moment de l'acte). Les pratiques, enfin, sont objet de description **statistique** : classification en grandes catégories et collecte de données de fréquence, avec une attention particulière portée au sous-ensemble des pratiques conformes, ces dernières constituant l'expression, au niveau phénoménal, du caractère (ou du degré) d'exactitude des normes encadrant la pratique.

Pour conclure en peu de mots, la pratique politique des démocraties représentatives est, nous semble-t-il, incompatible avec toute forme d'objectivation de la personne du citoyen. La connaissance objective de cette pratique passe nécessairement, à notre sens, conjointement, par la caractérisation précise, exacte lorsque c'est possible, des normes qui encadrent ses activités, et par la description statistique des conduites, conformes et non conformes, qui leur sont associées, en matière de délibération et de décision collectives principalement.

1.9. Bibliographie

Arrow, K.J. (1951). *Social Choice and Individual Values*. Wiley, New York.

d'Aspremont, C., Gevers, L. (1977). Equity and informational basis of collective choice. *Review of Economic Studies*, 44, 199–210.

- Bergson, A. (1938). A reformulation of certain aspects of welfare economics. *Quarterly Journal of Economics*, 52, 310–334.
- Buchanan, J.M., Tullock, G. (1962). *The Calculus of Consent: Logical Foundations of Constitutional Democracy*. University of Michigan Press, Ann Arbor.
- Coase, R.H. (1937). The nature of the firm. *Economica*, 4(16), 386–405.
- Habermas, J. (1981). *Theorie des Kommunikativen Handelns*. Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main.
- Habermas, J. (1983). *Moralbewusstsein und Kommunikatives Handeln*. Suhrkamp Verlag, Frankfurt am Main.
- Hammond, P.J. (1976). Equity, Arrow's conditions and Rawls' difference principle. *Econometrica*, 44, 793–804.
- Harsanyi, J.C. (1953). Cardinal utility in welfare economics and in the theory of risk-taking. *Journal of Political Economy*, 61, 434–435.
- Harsanyi, J.C. (1955). Cardinal welfare, individualistic ethics, and interpersonal comparisons of utility. *Journal of Political Economy*, 63, 309–321.
- Hicks, J.R. (1939). *Value and Capital*. Oxford University Press, Londres.
- Kolm, S.-C. (1966). The optimal production of social justice. Dans *Collected Papers of the IEA and CNRS Conference on Public Economics*, Guitton, H., Margolis, J. (dir.). Biarritz. Réimprimé en 1968 dans *Économie Publique*, Guitton, H., Margolis, J. (dir.). CNRS, Paris, 109–177.
- Kolm, S.-C. (1985). *Le Contrat Social Libéral*. PUF, Paris.
- Kolm, S.-C. (1996). *Modern Theories of Justice*. The MIT Press, Cambridge/Londres.
- Locke, J. (1690). *Second Treatise of Government*. Cambridge University Press, Cambridge.
- Marshall, A. (1890). *Principles of Economics*. Macmillan, Londres.
- Mercier Ythier, J. (2011). Optimal redistribution in the distributive liberal social contract. Dans *Social Ethics and Normative Economics. Essays in honor of Kolm S.-C.*, Fleurbaey, M., Salles, M., Weymark, J.A. (dir.). Springer-Verlag, Berlin, 303–326.
- Mercier Ythier, J. (2013). Distributive justice and benevolence: The welfare state as practical distributive liberal social contract. *Revue d'Économie Politique*, 123(5), 737–761.
- Mercier Ythier, J. (2018a). Environnement et développement : Esquisse de perspectives d'action communicative. *Revue de Philosophie Économique*, 19(2), 93–129.
- Mercier Ythier, J. (2018b). Non-paternalistic benevolence, consumption externalities and the liberal social contract. *Revue d'Économie Politique*, 128(2), 267–296.
- Mercier Ythier, J. (2020). The distributive liberal social contract as definite norm of communicative action: A characterization through the Nash social welfare function. *Revue de Philosophie Économique*, 21(1), 65–93.
- Nagel, T. (1986). *The View from Nowhere*. Oxford University Press, Oxford.

- Pareto, V. (1913). Il massimo di utilità per una collettività. *Giornale degli Economisti*, 3, 337–341.
- Rawls, J. (1971). *A Theory of Justice*. Harvard University Press, Cambridge.
- Rawls, J. (1993). *Political Liberalism*. Columbia University Press, New York.
- Samuelson, P.A. (1947). *Foundations of Economics Analysis*. Harvard University Press, Cambridge.
- Samuelson, P.A. (1954). The pure theory of public expenditure. *Review of Economics and Statistics*, 36, 387–389.
- Savage, L.J. (1954). *The Foundations of Statistics*. Wiley, New York.
- Sen, A. (1986). Social choice theory. Dans *Handbook of Mathematical Economics*, Arrow, K.J., Intriligator, M.D. (dir.). North-Holland, Amsterdam, 1073–1181.
- Sen, A. (2009). *The Idea of Justice*. Harvard University Press, Cambridge.
- Smith, A. (1776). *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations*. Prometheus Books, New York.
- Tronto, J.C. (2013). *Caring Democracy*. New York University Press, New York/Londres.